

Pour copie conforme

G. COEURIOT
Gérant

Société Civile Immobilière GREAURBEN
Au capital de 500 €
Siège social : 37 rue Albert Poulain, 08700 Nouzonville
SIREN 489 029 140 – R.C.S. Sedan

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE en date du 25 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 octobre, à 14h00, les associés de la société civile GREAURBEN se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation régulière du ou des gérants.

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur **Georges Jean François COEURIOT**, gérant et associé,
- Monsieur **Aurélien Yann Éric COEURIOT**, associé,
- Monsieur **Grégory Jean-Louis Albert COEURIOT**, associé,
- Monsieur **Benjamin Daniel Georges COEURIOT**, associé.

Les associés représentant la totalité des parts sociales, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

1. Transfert du siège social

Le gérant rappelle à l'assemblée que, pour des raisons de commodité de gestion, il est proposé de transférer le siège social de la société.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social du :
37 rue Albert Poulain, 08700 Nouzonville

Au

3 rue des Etuves, 08000 Charleville-Mézières,

A compter du 4 août 2025.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Article 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 3 rue des Etuves, 08000 Charleville-Mézières.

Le transfert du siège est décidé par décision extraordinaire des associés.

2. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur Georges COEURIOT, gérant, pour effectuer les formalités de publicité et de dépôt requises par la loi.



Clôture de la séance

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h15 et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant.

Fait à Charleville-Mézières, le 25 octobre 2025.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.